



MUNICIPALITÉ DE
**Saint-Pierre-
les-Becquets**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE GASTON MAILHOT (LOT 6 132 592)

AVIS PUBLIC est par la présente, donné conformément au Règlement sur les dérogations mineures 2011-166 et ses amendements et à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 juin 2025 à 19h à la salle communautaire de la mairie située au 110, rue des Loisirs, une demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme sera présentée, à savoir :

Localisation : Lot 6 132 592 (rue ion)

Lot : 6 132 592, cadastre du Québec

Nature : Demande de régularisation du bâtiment accessoire situé à une distance de 1.2 mètre de la ligne latérale normalement prescrite à 1.5 mètre.

QUE ladite demande de dérogation mineure sera présentée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 3 juin 2025, à compter de 19 h, qui se déroulera à la salle communautaire de la mairie située au 110, rue des Loisirs, à Saint-Pierre-les-Becquets ;

QU' au cours de cette séance ordinaire, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 21 mai 2025.

Martine Lafond

Directrice générale et greffière-trésorière